



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1782

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité pour l'État de continuer à combler le déficit des moyens alloués aux structures hospitalières de la région Nord - Pas-de-Calais pour assurer l'offre de soins par rapport aux autres régions. Un effort avait été entrepris dans les années passées à partir de la création des agences régionales d'hospitalisation pour mettre en pratique un système de rééquilibrage entre les régions de France par une politique de péréquation interrégionale. Le passage à la tarification à l'activité a abouti incontestablement à un effort de compétitivité mais cette tarification à l'activité n'a pas d'effet correcteur pour corriger les déséquilibres existants dans l'offre de soins. Il lui demande donc si la politique de contrat d'objectifs et de moyens qui doit être mise en pratique à partir de 2007 est conçue par le Gouvernement comme devant tendre sur cinq ans à assurer les ressources financières et humaines permettant d'assurer à la région Nord - Pas-de-Calais la moyenne des capacités en offre de soins, notamment dans les hôpitaux dont disposent les autres régions de France. Il souhaite savoir si les contrats d'objectifs et de moyens tiendront compte de la vocation spécifique d'hôpitaux qui représentent des pôles d'excellence dans la région Nord - Pas-de-Calais comme ceux de Berck dont le groupe principal, la fondation Hopale, assure par elle-même l'emploi de 2 500 personnes et la gestion de 1 100 lits.

Texte de la réponse

OFFRE DE SOINS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Mme la présidente. La parole est à M. Léonce Deprez, pour exposer sa question, n° 1782.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre délégué aux relations avec le Parlement, je serais heureux que vous vous fassiez l'interprète de la requête de la région Nord-pas-de-Calais auprès du ministre de la santé et des solidarités : l'État doit continuer à combler le déficit des moyens alloués à ses structures hospitalières, afin de garantir une offre de soins comparable à celle dont disposent les autres régions. Au siècle dernier, le Nord-pas-de-Calais a beaucoup souffert, d'abord en fournissant son charbon pour couvrir les besoins énergétiques de la France, puis en subissant la conversion industrielle. J'étais de ceux qui ont mobilisé leur énergie pour accompagner cette conversion.

Un effort méritoire a été entrepris avec la création des agences régionales de l'hospitalisation, décidée par Jacques Barrot.

M. François Rochebloine. Excellent ministre !

M. Léonce Deprez. Un rééquilibrage entre les régions de France a été engagé grâce à une politique de péréquation interrégionale. Cette réforme a porté ses fruits. La tarification à l'activité, réforme plus récente, a incontestablement abouti à renforcer la compétitivité, nécessaire dans les hôpitaux comme dans toutes les branches de l'économie. Mais elle a également suscité des difficultés dans un certain nombre d'hôpitaux, car elle n'a pas d'effet correcteur sur les déséquilibres existant dans l'offre de soins.

La politique - cohérente et que nous soutenons - de contrats d'objectifs et de moyens, que le Gouvernement entend mettre en pratique à partir de 2007, permettra-t-elle à la région Nord-pas-de-Calais d'obtenir en cinq ans les ressources financières et humaines lui permettant d'assurer une offre de soins équivalente à celle qui existe

dans les autres régions de France ? Les contrats d'objectifs et de moyens tiendront-ils compte de la vocation spécifique d'hôpitaux qui jouent le rôle de pôles d'excellence dans notre région ? Je pense notamment à l'hôpital de Berck, au sein duquel le groupe Hopale représente à lui seul 2 500 employés et 1 100 lits. En posant cette question, je pense me faire l'interprète de tous les élus de la région Nord-pas-de-Calais.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement.

M. Henri Cuq, *ministre délégué aux relations avec le Parlement*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du ministre de la santé sur la nécessité de renforcer l'offre de soins de la région Nord-pas-de-Calais. Je tiens à vous confirmer qu'il est tout à fait sensible à cette question.

Permettez-moi cependant de vous rappeler que, depuis 1997, le dispositif d'allocation des moyens financiers, issus principalement de l'assurance maladie, fait l'objet chaque année d'un débat approfondi devant le Parlement. Celui-ci fixe l'ensemble des financements, qui sont ensuite répartis par les services du ministère au niveau des régions. Sous le régime antérieur de la dotation globale, la région Nord-pas-de-Calais a bénéficié pendant plusieurs années d'une péréquation nationale favorable permettant une évolution de ses ressources supérieure à la moyenne nationale. Le nouveau régime budgétaire - qui assure désormais le financement des établissements en fonction de leur activité - doit permettre, au gré de sa montée en charge progressive, une répartition plus adaptée et plus juste des ressources dégagées par la collectivité nationale.

Le ministre Xavier Bertrand a naturellement conscience que la situation qui existe dans la région Nord-Pas-de-Calais justifie une attention particulière et soutenue. Il s'efforce, avec ses services, et à chaque fois que les disponibilités l'y autorisent, de prendre les mesures correctrices, notamment grâce aux enveloppes nationales et transversales.

Enfin, s'agissant de la fondation Hopale, que vous évoquiez, le ministre est effectivement informé des évolutions en cours, préparées en accord avec l'ARH, qui sont très positives pour le développement des projets de cet établissement.

Je tiens à vous assurer de l'attention que le Gouvernement porte à cette région et de sa volonté de contribuer à l'évolution de son offre de soins. Dans ce cadre, vous pouvez, monsieur Deprez, compter sur M. Xavier Bertrand.

Mme la présidente. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je prends note de cette réponse, que je transmettrai. J'insiste sur le fait que les contrats d'objectifs et de moyens doivent, à partir de 2007, être l'essentiel de la politique gouvernementale. Ils peuvent contribuer à rééquilibrer, entre les régions, les capacités d'offre de soins. En ce qui concerne le pôle d'excellence berckois, sur le plan hospitalier, le groupe HOPALE est obligé de reprendre deux cliniques dans ce secteur, pour assurer leur spécialisation et leur survie. Il s'agit donc d'une question d'intérêt général pour le Nord-Pas-de-Calais et la vie économique et sociale du département que je représente à l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1782

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13071

Réponse publiée le : 20 décembre 2006, page 9134

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 2006